

## prahecq

## Un projet de méthaniseur abandonné

Inattendue, la nouvelle s'est vite répandue à Prahecq, ce vendredi 27 mars. Par l'intermédiaire d'un communiqué publié le matin sur son site internet, l'entreprise CVE Biogaz a annoncé que sa « démarche pour valoriser la matière organique par la méthanisation sur la commune de Prahecq est désormais arrêtée ».

Antoine Poyer, chargé de mission CVE, qui était venu présenter le projet en octobre dernier lors d'une réunion publique dans la commune, explique : « Cette décision intervient à l'issue des dernières analyses techniques, territoriales et partenariales menées sur le projet. » Il ajoute : « Les conditions ne permettent plus d'en garantir la viabilité et la cohérence locale. »

Ce communiqué est intervenu le jour même de la réunion pu-



Le projet de méthaniseur porté par l'entreprise CVE et le Gaec de la Lougnolle avait été présenté au public, en octobre dernier. (Photo archives NR)

blique organisée par l'association Prahecq Respirer, qui s'était constituée pour s'opposer à ce projet de méthaniseur sur le Gaec de La Lougnolle, ainsi qu'à un deuxième projet annoncé dans la commune par une autre entreprise, Technique Biogaz, en lien avec d'autres exploitations agricoles, dont l'EARL de Bimard.

### « Ni satisfaction ni suspicion »

Denis Ruiz, président de Prahecq Respirer, ainsi que les responsables de l'association, ont réagi à cette annonce : « Ni satisfaction, ni suspicion, mais du sang-froid : nous sommes validés et confortés dans notre action et nous restons donc mobilisés, car Prahecq était concernée par

deux projets de méthaniseurs. » Ils rappellent que la réunion publique, qui se tenait hier soir, avait pour objectif de partager l'information et les interrogations avec le plus grand nombre.

### « Il n'a pas emporté l'adhésion populaire »

Philippe Moinard, pour le Gaec de La Lougnolle, a pris acte de cette décision prise par l'entreprise CVE : « Le projet est définitivement arrêté. C'est dommage, car ce projet de méthaniseur avait une cohérence agricole. Mais il avait un aspect industriel et n'a pas récolté d'adhésion populaire. »

La pétition mise en ligne contre les deux projets de méthaniseurs a recueilli à ce jour près de 1.800 signatures.

### réaction

**Sonia Lussiez, maire de Prahecq**, a réagi en ces termes à l'arrêt du premier projet de méthaniseur : « Pour tout projet, c'est la réglementation qui s'applique, et j'ai toujours dit que j'attendais des éléments factuels pour me prononcer. » L'élue a aussi rappelé son « attachement au respect des uns et des autres, au-delà des différences de points de vue ».